

RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES
NATURA 2000



Cas des autorisations d'occupation temporaire du domaine public

Guide méthodologique
destiné aux porteurs de projet pour demande
d'AOT diverses sur Domaine Public Maritime (DPM)
(hors mouillage organisé, concessions conchylicoles et concessions de plage)

Préambule :

Toute demande d'occupation d'une dépendance du domaine public soumise à autorisation au titre de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, située pour tout ou partie dans un site Natura 2000 et déposée à compter du 1er août 2010, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du site.

L'évaluation des incidences est réalisée sous la responsabilité du porteur de projet. Le présent guide vise à aider le porteur de projet dans la réalisation de cette évaluation. Il s'appuie sur cinq questions clés qui détermineront le contenu à fournir dans l'évaluation des incidences mais le demandeur peut apporter tous les compléments qu'il jugerait nécessaires. Dans certains cas, identifiés en page 2, une évaluation sommaire, dite « préliminaire » peut suffire.

1. Localisation du projet : dans quel(s) site(s) Natura 2000 est-il situé ?

Le tableau suivant recense les sites Natura 2000 marins et littoraux. Le porteur de projet cochera les sites susceptibles d'être affectés par l'occupation du domaine public et indiquera le(s) site(s) dans le(s)quel(s) se situe l'emprise de l'occupation envisagée.

Tableau 1 : liste des sites Natura 2000

N° régional	Code Européen	Dépt.(s)	Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
74	SIC FR5400476	17, 85	Pertuis Charentais	marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5412026	17, 85	Pertuis Charentais - Rochebonne	marin	<input type="checkbox"/>
44	SIC FR5400446	17, 79	Marais Poitevin	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5410100	17, 79	Marais Poitevin	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
22	SIC FR5400424	17	Ile de Ré : Fier d'Ars	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5410012	17	Fier d'Ars et fosse de Loix	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
27	SIC FR5400429	17	Marais de Rochefort	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5410013	17	Anse de Fouras, marais de Rochefort	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
28	SIC FR5400430	17	Basse vallée de la Charente	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5412025	17	Estuaire et basse vallée de la Charente	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
29	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et marais nord d'Oléron	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Oléron	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
30	SIC FR5400432	17	Marais de la Seudre	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5412020	17	Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
32	SIC FR5400434	17	Presqu'île d'Arvert	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5412012	17	Bonne Anse, Marais de Bréjat et de Saint-Augustin	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
36	SIC FR5400438	17	Marais et falaises des coteaux de Gironde	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
ZPS	ZPS FR5412011	17	Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord	terrestre et marin	<input type="checkbox"/>
G01	SIC FR7200677	33, 17	Estuaire de la Gironde	marin et terrestre	<input type="checkbox"/>

Sites Internet consultables :



<http://natura2000.fr>

<http://www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr/spip.php?article226>

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Stats&typeAction=1&pageReturn=statsNatura2000.jsp>

2. Présentation sommaire du projet : quels sont les usages envisagés dans le cadre de l'AOT ?

Les éléments mentionnés dans le tableau 2 permettent de présenter la nature du projet et de préciser sa localisation ainsi que le périmètre des effets potentiels.

Tableau 2 : analyse préliminaire	
Contenu attendu	Précision sur le contenu attendu
1. Une présentation du projet : usage et fonctionnement général envisagé	→ Superficie, nature des installations prévues, organisation des accès, fréquentation, périodes et horaires, gestion des déchets, modalités d'installation.
2. Un plan de situation détaillé localisant le projet par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 situés dans le périmètre des effets du projet. Les sites susceptibles d'être affectés sont à mentionner en complément du site sur lequel l'occupation du DPM est autorisée.	→ L'échelle de la carte reste à l'appréciation du demandeur, elle doit permettre de positionner le projet au sein du réseau Natura et du contexte local. L'échelle au 1/25000 est souvent citée en référence. L'exposé doit démontrer ou non l'absence de susceptibilité d'incidences du projet.
3. Un exposé argumenté identifiant les incidences que le projet est susceptible de générer à l'ensemble des sites cochés en 1.	<u>Il doit prendre en considération les impacts potentiels suivants :</u> - risque de piétinement ou détérioration des habitats naturels terrestres et/ou aquatiques - risque de dérangement de la faune - incidence sur la flore - impact sur l'écoulement des eaux marines et douces, sur la qualité sanitaire des eaux, risques de pollution même accidentelle - L'exposé peut rappeler l'ensemble des précautions prises pour ne pas affecter le(s) site(s) et s'appuyer sur les éléments des tableaux 5 et 6 si nécessaire.

Conclusions :

- L'exposé argumenté permet de conclure à l'absence de susceptibilité d'incidences sur l'état de conservation du ou des sites, **l'évaluation est terminée.**
 - L'exposé argumenté ne permet pas de conclure à l'absence de susceptibilité d'incidences, **l'évaluation doit se poursuivre par une analyse des effets éventuels du projet sur le(s) site(s) correspondant aux points 3 à 5 du document.**
-

3. Recenser les habitats d'intérêt communautaire : quels sont les habitats susceptibles d'être affectés par le projet ?

L'analyse des effets débute par l'inventaire précis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiellement présents sur la zone concernée par l'AOT ou à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet. Le recensement peut s'effectuer à l'aide des informations figurant sur les Formulaires Standards de Données (FSD) ou avec les éléments des DOCOB. En dernière page sont recensés les sites internet pouvant fournir de l'information.

Les inventaires peuvent être réalisés en complétant les tableaux suivants (tableaux 3 et 4).

Cette feuille renseignée (recto-verso) pourra être intégrée directement au dossier d'évaluation des incidences.

Rappel du (ou des) site(s) susceptibles d'être affectés par le projet (tableau 1) :

.....

Tableau 3 : habitats naturels d'intérêt communautaire potentiellement présents

Types d'habitats naturels	Présents	Commentaires
<p>Lagunes Etendues d'eau salée côtière, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variables, séparées de la mer par une barrière de sable, de galets ou plus rarement par une barrière rocheuse</p>		
<p>Végétations de prés salés Ensemble des végétations pérennes se développant sur substrat argilo-limoneux à limono-sableux, consolidé, situé dans la partie supérieure de la zone littorale et pouvant subir une inondation régulière par la marée.</p>		
<p>Végétation située en haut de plage – laisse de mer Partie sommitale des estrans, développée sur substrat sableux à limono-argileux avec formations de plantes annuelles ou vivaces, occupant des accumulations de débris et de graviers riches en matière organique azotée</p>		
<p>Dune Substrat meuble de sables coquilliers, modelés par le vent et plus ou moins stabilisés et constituant le cordon ou les cordons les plus proches de la mer</p>		
<p>Plage de galets</p>		
<p>Plage de sable Sables mobiles qui constituent un substrat mou où l'on s'enfonce aisément, vastes étendues sableuses des plages à pente faible, subissant des alternances de submersion et d'émersion au gré des marées</p>		
<p>Roche et récifs Substrats rocheux et concrétions sous-marins ou exposés à marée basse, s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale</p>		
<p>Slikke en mer à marées Formation de vasière caractéristique des estuaires</p>		
<p>Estran sableux Vastes étendues sableuses des plages à pente faible, subissant des alternances de submersion et d'émersion au gré des marées</p>		
<p>Sédiments hétérogènes envasés Fonds hétérogènes de cailloutis et galets à base prise dans une matrice vaseuse, en bordure des côtes rocheuses</p>		
<p>Estran rocheux Estrans composés de sédiments grossiers et de petits graviers entre les gros blocs sur les côtes rocheuses</p>		
<p>Fonds marins de vase</p>		
<p>Fonds marins de sable</p>		
<p>Herbiers à zostères formations de zostères : plante sous-marine à fleurs, prospérant sur le bas des estrans sableux et le haut de l'avant-côte sableuse dont le rôle biologique et sédimentologique est essentiel</p>		
<p>Autres</p>		

4. Recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes : quelles sont les espèces présentes sur l'AOT ou à proximité ?

Le tableau ci dessous permet d'indiquer les espèces marines et terrestres présentes sur la zone concernée par l'AOT ou à proximité. Il ne doit pas être considéré comme exhaustif et le recensement peut être complété par les informations figurant sur les Formulaires Standards de Données (FSD) ou sur les DOCOB.
En dernière page sont recensés les sites internet pouvant fournir de l'information.

Tableau 4 : espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes			
Groupes d'espèces marines et terrestres	Cocher si présents sur l'occupation ou à proximité	Noms des espèces	Commentaires (préciser notamment les habitats occupés par les espèces présentes)
Plantes marines Zostères...et Algues			
Plantes			
Mammifères			
Oiseaux			
Invertébrés (Eponges mollusques vers...)			
Amphibiens Reptiles			
Autres			

5. Analyser les effets du projet : sont-ils significatifs ?

Le tableau 5 expose le contenu attendu dans l'analyse des effets. Celui-ci est défini à partir des effets potentiels identifiés dans le tableau 2 et au regard des habitats et des espèces recensés par les tableaux 3 et 4.

Tableau 5 : principe et contenu de l'analyse des effets	
L'analyse des effets	Exemples d'effets à étudier
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reste proportionnée à la nature et à l'importance du projet ▶ Suppose d'avoir recensé la liste des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site (issue du tableau 1) ▶ Etudie les risques potentiels de destruction ou de perturbation des habitats et des espèces ▶ Comporte une analyse des : <ul style="list-style-type: none"> - effets temporaires / permanents - effets directs / indirects - effets cumulés avec d'autres activités portées par le demandeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Périodicité de l'AOT et plage d'utilisation, de mise en place - Fréquentation - Eclairage nocturne - Rejets dans le milieu aquatique ou dans l'air (devenir de seaux usées et des déchets) - Bruits, sonorisation - Vibrations - Circulation par les accès terrestres et marins, zone de stationnement des véhicules - Incidences lors de la phase travaux ou mise en place
<p>▶ Conclut sur le caractère « significatif » des effets du projet sur l'état de conservation du site, en terme de perturbation, dérangement, détérioration ou destruction</p>	

Conclusion : l'analyse des effets permet-elle de démontrer l'absence d'atteinte significative sur l'état de conservation du site, au regard des espèces et habitats présents ?

- **OUI** → l'étude permet conclure sur le caractère non dommageable des effets et l'évaluation est terminée.
- **NON** → **Dans ce cas, l'étude doit exposer les mesures de suppression et de réduction des effets dommageables potentiels (tableau 6).**

6. Quelles sont les mesures d'atténuation et de suppression des effets ?

Dans le cas où l'analyse des effets met en évidence une atteinte significative au site Natura 2000, les mesures de suppression ou de réduction d'impacts sont nécessaires pour rendre les effets non significatifs ou non dommageables. Les mesures de suppression sont à rechercher en priorité.

Tableau 6 : nature des mesures de suppression et/ou de réduction d'impact		
Adaptation de la conception du projet	Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure	▶ Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)
	Adaptation des périodes d'installation ou d'exploitation	
	Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels	▶ Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures
	Adaptation des équipements sonores, des éclairages	
	Réorganisation des accès terrestres ou marins	

Conclusion : les mesures envisagées permettent-elles de conclure à l'absence d'atteinte significative ou dommageable à l'état de conservation du (des) site(s)?

- **OUI** → l'évaluation est terminée.
- **NON** → le projet ne peut pas se réaliser en l'état.

DEFINITIONS :

- **Natura 2000**: réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats.

- **Le Document d'Objectifs (DOCOB)** définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet. La plupart des DOCOB de la région sont en ligne et disponible par le lien suivant :

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=442.

Lorsque les DOCOB sont en cours d'élaboration, les données disponibles sont accessibles dans les formulaires standards de données disponible notamment sur le site de l'INPN (Inventaire Nationale du patrimoine naturel) au lien suivant :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Site&typeAction=1&pageReturn=listSites.jsp#FR53>

- **Espèce d'intérêt communautaire** (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

- **Habitat naturel d'intérêt communautaire** :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

- **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire** :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

- **Etat de conservation** :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?



- Sur le site internet Portail Natura 2000 : <http://natura2000.fr>

- Sur le site internet de la DREAL Poitou Charentes :

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=239

- Sur le site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle : <http://www.mnhn.fr>

- Sur le site présentant L'inventaire National du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

- Sur le site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels : <http://www.espaces-naturels.fr>

- Sur le site Internet du Conservatoire Botanique National de Brest : <http://www.cbnbrest.fr>

- Sur le site Internet du Forum des marais atlantiques : <http://www.forum-marais-atl.com>

- Sur le site Internet de l'Agence des Aires Marines Protégées :

<http://www.aires-marines.fr/gestion-des-activites-humaines-dans-les-sites-marins-referentiels.html>

- Sur le site Internet de Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

- Sur le site Internet d'IFREMER : <http://www.ifremer.fr>

- Sur le site Internet d'Information Publique Environnementale : <http://www.toutsurlenvironnement.fr>